

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi, 13 mai 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 10 et vérifie le quorum.

2019-05-095
6831

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

DÉROGATIONS MINEURES

2019-05-096
6831

DÉROGATION MINEURE DM-2019-01 – 464, CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure DM-2019-01 pour l'immeuble situé au 464, chemin Principal, sur le lot 4 918 303;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure DM-2019-01 a pour but de régulariser la superficie excédentaire du garage isolé privé qui se veut supérieure à 80% de la superficie au sol de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la superficie excédentaire est due à la présence d'un abri à bois intégré au garage et à l'utilisation de sa surface supérieure à des fins d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE ces constructions se veulent non conforme à l'article 7.2.2 du règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés par les anciens propriétaires et on fait l'objet d'une demande de permis de construction émis le 30 août 2005;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon préfabriqué sera enlevé ou démoli;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité, d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2019-01, afin de régulariser la superficie excédentaire du garage isolé privé pour y inclure l'abri à bois intégré et son espace de rangement à son dessus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2019-05-097
6832

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 19h13.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE